PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-021-2025-05

PUBLIÉ LE 14 MAI 2025

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2025-05-14-00001 - Arrêté modificatif du 14 mai 2025 - ADP Conseil CAF 78 - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Yvelines (CAF 78) (2 pages) Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2025-05-14-00001

Arrêté modificatif du 14 mai 2025 - ADP Conseil CAF 78 - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Yvelines (CAF 78)

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de la sécurité sociale

Arrêté modificatif du 14 mai 2025 – ADP Conseil CAF 78 - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Yvelines (CAF 78)

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 25 mars 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 7 avril 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 juillet 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 12 septembre 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 novembre 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 novembre 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 12 mars 2025 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des employeurs, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des associations familiales, de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1er

La composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Yvelines est modifiée comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

Un poste vacant *(suite au démandatement de Mme OULHACI Safiya)*

4° En tant que Représentants des associations familiales

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaires :

M. GASMI (Neijib) *en remplacement de SABIK (Thomas)*

Mme SEGA (Ségolène) *en remplacement de Mme DAVOUST (Marie)*

Suppléants :

Mme DAVOUST (Marie) *en remplacement de Mme SEGA (Ségolène)*

Un siège vacant occupé précédemment par M. GASMI (Neijib)

Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 14 mai 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN